

JOURNAL DU LOT

Paraissant les Mardi, Jeudi et Samedi

CAHORS ET DÉPT. : — 3 mois, 5 fr. ; 6 mois, 10 fr. ; Un an, 16 fr.
HORS DU DÉPT. : — » 6 » 11 » 20

CAHORS : A. LAYTOU, Directeur, rue du Lycée.
PARIS : HAVAS et C^o, 8, place de la Bourse.

ANNONCES (la ligne) 25 cent
RECLAMES — 50

Les abonnements se paient d'avance. — Joindre 50 cent. à chaque demande de changement d'adresse.

On est inscrit pour un abonnement de même durée, quand on ne renvoie pas le numéro qui suit l'abonnement précédent.

La publication des Annonces légales et judiciaires de tout le département est facultative dans le Journal du Lot.

Chemin de fer d'Orléans. — Service d'Été.

Arrivées à	Départs de	Arrivées à					
CAHORS	CAHORS	LIBOS	VILLENEUVE-SUR-LOT	AGEN	PÉRIGUEUX	BORDEAUX	PARIS
11 h. 10 ^m matin.	5 h. 10 ^m matin.	6 h. 53 ^m matin.	10 h. 12 ^m matin.	10 h. 28 ^m matin.	10 h. 45 ^m matin.	4 h. 27 ^m soir.	12 h. 45 ^m matin.
5 » 7 » soir.	1 » 20 » soir.	2 » 55 » soir.	3 » 56 » soir.	4 » 22 » soir.	5 » 51 » soir.	10 h. 19 — 11 h. 17 soir.	4 » 39 » »
9 » 41 » »	5 » 50 » »	7 » 24 » »	8 » 46 » »	9 » 24 » »	10 » 54 » »	* * *	» 4 » soir.

Train de marchandises régulier : { Départ de Cahors — 5 h. 20^m matin.
Arrivée à Cahors — 7 h. 55^m soir. } Train de foire. — Arrivée à Cahors. — 9 h. 25^m matin.

REVUE RÉTROSPECTIVE

L'Alsace et la Lorraine perdues. — Cinq milliards payés à la Prusse. — Un matériel immense livré à l'ennemi. — Plus de 100,000 jeunes hommes tués sur les champs de bataille. — 20,000 prisonniers morts, en Allemagne, de douleur et de misère. — Des contributions de guerre énormes. — Une augmentation considérable dans les impôts. — L'abaissement politique de la France et son démembrement.

VOILA CE QU'A COUTÉ L'EMPIRE, pour la seule année 1870!

Les bonapartistes prétendent qu'après Sedan, il fallait mettre bas les armes. Pourquoi donc, le 3 septembre, dans la nuit, les derniers ministres de l'Empire appelaient-ils la France à lever de nouvelles armées? C'est qu'après Sedan, « tout le monde voulait la guerre. » (Rapport de M. Daru, ancien ministre de l'Empire.) Ils prétendent qu'après Sedan, la Prusse ne demandait à la France que l'Alsace.

Quand cela serait vrai, la France ne pouvait pas abandonner sans résistance une de ses plus belles provinces. Mais cela n'est pas vrai. Les cartes allemandes, faites avant la guerre, teintaient comme provinces allemandes, l'Alsace et la Lorraine.

Les déclarations de M. de Bismarck au général de Wimpffen montrent qu'après Sedan, l'Alsace et la Lorraine étaient perdues. Voici comment s'exprime le général de Wimpffen : « ... Le comte de Bismarck, venant ensuite à parler de la paix, me dit encore que la Prusse avait l'intention bien arrêtée d'exiger non-seulement une indemnité de guerre de quatre milliards, mais encore la cession de l'ALSACE ET DE LA LORRAINE ALLEMANDE, seule garantie pour nous, ajouta-t-il, car la France nous menace sans cesse, et il faut que nous ayons, comme protection solide, une bonne ligne stratégique avancée. »

Et M. de Chaudordy, ministre plénipotentiaire, dit dans sa déposition devant la commission d'enquête parlementaire : « M. de Bismarck disait positivement, dans une dépêche datée de Meaux, 16 septembre, qu'il fallait à l'Allemagne Strasbourg et Metz. Les Prussiens se croyaient maîtres de la France. »

L'article 4^{er}, § 4, du traité de paix du 26 février 1871, dit textuellement :

« La frontière telle qu'elle vient d'être décrite, se trouve marquée en vert sur deux exemplaires conformes de la Carte du territoire formant le gouvernement général de l'Alsace, publiée à Berlin, en 1870, par la division géographique et statistique de l'Etat-major général. »

Ainsi tombent, devant les témoignages irrécusables de l'histoire, les mensonges inventés par les bonapartistes.

VOILA CE QU'A COUTÉ LE SECOND EMPIRE, pour la seule année 1870!!!

Qu'on juge, par là, de ce que coûterait le troisième, si un Napoléon mettait encore la main sur la France!

Cahors, 18 Août.

Parti de Paris, jeudi matin, le Maréchal-Président est arrivé à Evreux avant midi. Voici le texte du discours prononcé par le premier adjoint de la ville d'Evreux en présentant le conseil municipal :

Monsieur le président de la République,

Appelé par mes fonctions à l'honneur de recevoir le premier magistrat de la République, je viens à la tête du corps municipal et au nom des habitants de la ville d'Evreux, vous adresser nos compliments de bienvenue. Votre voyage, monsieur le président, a pour but, nous le savons, de chercher à vous éclairer sur les besoins et les aspirations des

populations de la France; nous vous félicitons bien sincèrement de l'avoir entrepris.

Nous sommes, monsieur le président, la première ville que vous rencontrez sur votre passage, permettez-nous d'être sincères et de vous dire que la population que nous représentons est profondément attachée au gouvernement républicain, et que tout ce que vous ferez pour son maintien et sa consolidation vous assurera ses vives sympathies.

La suite de votre voyage vous fera reconnaître que tel est bien le vœu de toutes nos sages populations normandes, qui aspirent ardemment à voir cesser la crise actuelle pour se livrer en toute sécurité à leurs travaux et à leurs affaires.

Le président de la République a répondu :

Monsieur l'adjoint,

Vous avez raison de penser que la Constitution n'est pas menacée par celui auquel la garde en est confiée. Elle ne peut l'être que par ceux dont les doctrines inquiètent tous les intérêts et mettent en péril les principes dont le maintien est également nécessaire à toute forme de gouvernement.

Je désire comme vous, voir cesser la crise actuelle. Elle cessera, n'en doutez pas, lorsque la sagesse du pays aura, par le choix de mandataires nouveaux, rétabli l'accord un instant troublé entre les pouvoirs publics.

Représentant du conseil municipal d'Evreux, vous êtes en même temps le délégué du pouvoir central, et, à ce titre, c'était votre devoir de faire connaître ma pensée à vos administrés.

La nomination de M. de Broglie comme ministre intérimaire de l'intérieur, que nous avons annoncée dans notre dernier numéro, est officiellement confirmée. M. de Fourtou est parti pour la Dordogne, d'où il reviendra prochainement, non pour reprendre possession de son ministère, mais pour suivre M. le maréchal dans ses voyages. Il sera, dit le Temps, le ministre accompagnateur, pendant que M. de Broglie, ministre dirigeant donnera l'exécutoire aux candidatures officielles.

Cet intérim de M. de Broglie est considéré de plus en plus comme un démenti aux articles du Figaro et des autres feuilles, qui ont poussé ouvertement à un coup de force contre la Constitution et les lois.

Le Temps s'exprime ainsi à ce sujet : « Loin de voir, dans la combinaison mentionnée au Journal officiel, une attestation de l'honnêteté du ministère, on y verra la marque de dissentiments assez graves pour que l'éloignement, au moins momentané, de M. de Fourtou fût nécessaire. Cette hypothèse empruntera surtout un caractère de probabilité à l'aigreur des récriminations auxquelles a donné lieu, parmi les hommes de la droite et du centre droit, la répartition par M. de Fourtou des candidatures officielles. Ces récriminations sont allées jusqu'à la menace d'une rupture, et il n'y a rien d'impossible à ce que ce soit afin de prévenir cette rupture que la continuation du travail électoral ait été momentanément confiée à M. de Broglie. »

Il est curieux de connaître les pérégrinations de M. de Fourtou, avant son départ pour la Dordogne. Dans la nuit de vendredi dernier à samedi, il descendait au château des Ifs, à Tonville (Seine-Inférieure), avec son chef de cabinet et deux employés : il faisait aussitôt installer un bureau télégraphique dans le kios-

que du buffet des Ifs; dans l'après-midi de samedi, il partait pour Etretat; dimanche on le signalait à Yport; lundi, il abandonnait les Ifs et revenait à Paris où son collaborateur, M. le baron Reille, et son secrétaire particulier se portaient à sa rencontre; M. de Fourtou se rendait aussitôt au domicile du garde des sceaux, d'où il s'élançait bientôt vers Ribérac, laissant au président du conseil l'intérim de son ministère. Quand reviendra-t-il? Les uns disent le 16; les autres disent le 20 ou le 21 seulement. Qu'importe d'ailleurs, puisque M. le duc de Broglie a pris position place Beauveau, où M. de Fourtou n'a plus rien à faire jusqu'à nouvel ordre. On sait, d'ailleurs que M. le duc de Broglie a ménagé à son infortuné collègue une compensation : M. de Fourtou, comme nous l'avons dit en commençant, ira rejoindre le Maréchal.

Les journaux officieux ne veulent pas admettre qu'il y ait désaccord entre les deux ministres. La République constate le fait et présente l'objection suivante : « Si ces deux ministres s'entendent, il paraît, du moins, que la distance n'y nuit pas. C'est une singulière idée qu'ils ont de mettre entre eux cent cinquante lieues sans autre motif apparent que de faire mieux éclater la conformité de leurs vues; on se demande quel meilleur parti ils auraient pu prendre, s'il y avait eu entre eux incompatibilité d'humeur. » Néanmoins et malgré les bruits de ces derniers jours, il ne faut pas croire à une modification du cabinet. « Les hommes qui sont montés sur la galère du 16 mai, ajoute la République, sont condamnés à y ramer « jusqu'au bout »; leur place ne fait point d'envieux et il ne se présentera pas de volontaires pour recueillir l'héritage des responsabilités qu'ils ont assumées d'un cœur si léger. M. de Fourtou ne peut pas quitter le ministère; c'est justement pour cela qu'il a dû quitter Paris; peut-être reviendra-t-il et M. le duc de Broglie s'éclipsera-t-il à son tour devant lui; nous aurions ainsi des dictateurs par quartier. »

L'empire jugé par la royauté.

Sous ce titre : LE SECOND EMPIRE — SES QUATRE GUERRES, la Gazette de France a entrepris la publication d'une série d'articles qui ne sera pas de nature à resserrer l'alliance entre les deux dynasties rivales, celle de Henri V et celle de Napoléon IV.

Cette publication annonce son but en ces termes :

Ce n'est pas seulement par les résultats qu'il a produits qu'il nous est possible aujourd'hui de juger l'empire. Les documents qui ont été publiés nous permettent à présent de connaître la politique impériale dans ses détails les plus intimes.

Il est essentiel, en présence des apologies que les partisans de l'empire osent faire du régime tombé le 4 septembre, de chercher quel enseignement les archives de la guerre et les pièces diplomatiques nous donnent sur les dix-huit années du règne de Napoléon III.

C'est ce que nous allons faire en passant en revue les actes de son gouvernement relatifs à la politique étrangère, c'est-à-dire :

- La guerre de Crimée ;
- La guerre d'Italie ;
- L'expédition du Mexique ;

La crise européenne de 1866 ;
La guerre de 1870.

J. BOURGEOIS.

L'utilité et l'opportunité de ce travail ne sauraient être contestées.

ORIENT

Les nouvelles de la guerre continuent à être peu favorables aux armées russes. Après un combat de Lovatz, dans lequel ils ont encore été forcés de se retirer, il y a eu à Osman-Bazar une nouvelle rencontre entre une division russe et un corps de troupes turques composé d'infanterie et de Circassiens. Les Russes ont dû battre en retraite. L'atteinte portée à leur prestige militaire est donc un fait constant. C'est ce que reconnaissent tous leurs partisans en Bulgarie, qui se plaignent, non sans quelques motifs, de la situation dangereuse qui leur est faite.

Le gouvernement russe prépare des renforts considérables; mais telle est l'étendue de cet immense empire, qu'une partie de ses forces militaires n'est pas disponible. Ainsi, quatre corps d'armée, sont sur la frontière d'Arménie, deux en Pologne, un dans le Caucase, un dans l'Asie centrale et un sur la Baltique. C'est ce qui explique comment le gouvernement russe n'a encore sur le Danube que des forces relativement insuffisantes. Les journaux allemands prétendent que plus de 200,000 hommes sont en ce moment dirigés sur la Bulgarie. Ce sont là des chiffres qui paraissent bien élevés.

Les réunions publiques en faveur de l'intégrité de l'empire ottoman se multiplient en Hongrie. A l'occasion de la présence du général Klapka, on meeting d'une importance particulière a eu lieu à Presbourg. Plus de trois mille personnes y assistaient. Les sentiments de cette nombreuse assemblée ont été exprimés dans une résolution votée d'enthousiasme et que nous reproduisons, parce qu'elle résume l'opinion générale en Hongrie : « Nous trouvons la garantie de l'avenir pour la Hongrie dans le développement libéral et le progrès des peuples qui nous entourent. Le souverain de l'empire ottoman ayant donné une constitution à ses peuples, nous désirons le maintien de l'intégrité territoriale de la Turquie, et nous protestons solennellement, au nom du droit historique et international, contre les projets d'envahissement et de conquête de l'absolutisme. »

Diverses correspondances attribuent à ces démonstrations répétées de la population hongroise une grande part d'influence sur la conduite du cabinet de Vienne. Depuis que la mise sur pied de guerre de quelques corps d'armée a été décrétée, on n'a pas appris que l'Autriche ait résolu de pousser plus loin son action, en présence des événements qui se passent sur le Danube. Il n'est plus question de l'occupation éventuelle de la Bosnie et de l'Herzégovine. D'autre part, à la vérité, rien n'est venu confirmer encore les bruits d'une intervention de la Serbie ou du passage des troupes russes sur le territoire serbe. L'Autriche, comme l'Angleterre maintient donc sa neutralité expectante.

INFORMATIONS

M. Lecour a été élu conseiller général de la Loire-Inférieure, pour le canton de Vertou, avec une majorité de 204 voix sur son concurrent, M. Busson-Billaud.

M. Lecour est légitimiste, et M. Busson-Billaud bonapartiste militant.

Au premier tour de scrutin il y avait un troisième candidat, M. Marconneau, qui était porté par les républicains. Ce sont ceux-ci qui, au second tour, ont reporté leurs voix sur M. Lecour pour faire échec à M. Busson-Billaud.

Le caractère le plus significatif de cette élection, dit le *Phare de la Loire*, est l'échec du parti bonapartiste dans la personne de M. Busson-Billaud qui, par son passé et ses origines, rappelle la plus attristante période de l'empire.

En effet M. Busson-Billaud ne se présentait pas seulement comme propriétaire des Grézillères. Ses affiches portaient en gros caractères les titres dont il se réclamait auprès des électeurs du canton de Vertou pour solliciter leurs suffrages : « Ancien ministre et député », le mot « ancien » qualifiant à la fois « ministre et député », quoique la disposition de l'affiche pût faire croire que M. Busson-Billaud était resté député après avoir cessé d'être ministre.

C'est donc l'ancien ministre de l'empire, l'ancien député officiel qui a été blackboulé au scrutin par les électeurs du canton de Vertou.

On lit dans l'Ordre :

Dans peu de jours, l'Ordre publiera un travail très important de M. le colonel baron Stoffel sur les craintes de guerre avec l'Allemagne. Nous n'avons pas besoin d'insister sur la haute compétence de M. le colonel Stoffel dans cette grave question. Chacun sait par quelles remarquables études sur la Prusse il a acquis toute autorité en pareille matière.

La rare sagacité de son esprit, la profonde connaissance qu'il a des hommes et des choses font de ce travail une étude hors ligne, destinée à avoir un grand retentissement en France et à l'étranger ; jamais moment n'a été mieux choisi pour une telle publication.

Les bonapartistes s'y prennent peut-être un peu tard pour apprécier la sagacité de M. le colonel Stoffel. Il eût été mieux, pour eux et pour nous, de tenir compte, avant la guerre, des renseignements qu'il envoyait de Berlin.

Dernièrement, à Paris, un individu nommé Guilleman, fut arrêté au moment où il parcourait la rue Montmartre en voiture, avec un drapeau, en criant : Vive Napoléon IV.

Il comparait, mardi, devant la neuvième chambre correctionnelle, qui l'a condamné à huit jours de prison. En entendant le jugement, Guilleman s'est écrié de nouveau : Vive l'Empire ! Vive Napoléon IV !

Immédiatement jugé pour ce nouveau délit, il a été condamné à deux mois de prison.

CHRONIQUE LOCALE

Nous avons annoncé, il y a quelques semaines, que le projet de convention définitivement arrêté entre l'Etat et la compagnie d'Orléans et qui n'attend que la sanction législative, comprenait parmi les lignes nouvelles que la compagnie devait exécuter ou exploiter après leur exécution par l'Etat, tous les chemins de fer demandés par le conseil général de la Dordogne, et notamment : 1° celui de Nontron à Montauban, par Thiviers, Excideuil, Hautefort, Sarlat, Gourdon, Cahors ; 2° le chemin direct de Nontron à Périgueux, par Brantôme.

La commission qui a été chargée de donner son avis sur l'enquête ouverte au mois d'avril dernier, au sujet de cette dernière ligne, a dressé un rapport très complet, tendant à démontrer qu'elle doit être déclarée d'utilité publique. La première partie de ce document est exclusivement consacrée à l'énonciation des formalités de procédure administrative qui ont été remplies. La commission rend ensuite compte des délibérations des conseils municipaux de toutes les communes traversées et des comices agricoles, ainsi que des dires de certains groupes d'habitants et des réclamations isolées con-

signées sur les registres touchant des questions d'intérêt privé. Elle formule enfin son opinion sur l'avant-projet soumis à l'enquête et termine par les conclusions suivantes :

« La commission conclut, à l'unanimité, à ce que le chemin de Nontron à Périgueux par Brantôme soit déclaré d'utilité publique, et, s'associant à l'impatience légitime avec laquelle les populations attendent la réalisation d'espérances déjà si anciennes, de promesses si souvent réitérées et consacrées par les lois de 1868 et de 1875, elle estime qu'il y a lieu d'assurer son exécution dans le plus court délai possible. »

Echo de la Dordogne.

La lettre suivante a été adressée de Cahors à la Gazette de France :

« Sur 4 députés, le Lot avait 3 bonapartistes enrôlés sous la bannière de M. Rouher. Le quatrième, M. Teilhard, un des 363, avait été nommé à Figeac contre M. de Lamberterie (6,000 voix) et M. de Turenne (3,000 voix).

Tout le monde s'attendait à ce que M. de Lamberterie serait désigné pour Figeac, et il aurait dû l'être d'après la règle admise par le gouvernement, mais il n'en a pas été ainsi :

Au 16 mai on nous a envoyé un préfet ultrabonapartiste, désigné par M. Rouher, et le comité de l'Appel au peuple, avec mission de ses patrons d'écarter tout candidat de l'union conservatrice, quel qu'il fût en dehors du parti bonapartiste, et de faire arriver, à tout prix, M. de Turenne. M. Rouher a voulu que toute la députation du Lot fût bonapartiste.

C'est ainsi qu'à son arrivée le préfet du Lot s'est empressé d'envoyer partout ses agents pour proclamer M. de Turenne comme seul et unique candidat officiel, et que la candidature de M. de Lamberterie a été écartée, même dirai-je, par des moyens indignes, tels que la dîme et la rente, le cléricalisme outré, etc., etc., etc. : ce sont chez nous les armes du bonapartisme.

Le parti royaliste s'est ému de cette croisade bonapartiste, et le comité de Martel a protesté, en déclarant qu'il y avait lieu de se concerter pour la conduite à tenir en présence de l'action dissolvante des bonapartistes, favorisés par l'autorité.

C'est dans ces circonstances que, le 3 août dernier, les membres influents du parti royaliste de tout le département ont été convoqués en réunion, à Cahors, par M. le comte d'Armagnac, président d'un comité royaliste. 23 membres étaient présents. J'y étais. Les questions de principe ont été d'abord posées, et tous ont été unanimes pour déclarer qu'il y avait lieu de combattre les agissements bonapartistes dans le Lot, et notamment la candidature de M. le comte de Turenne à Figeac.

La candidature de M. de Turenne a été l'objet de plusieurs protestations adressées au ministre par l'intermédiaire du comité de droite de Paris. Il a été impossible au comité de faire écartier la candidature de M. de Turenne.

Cette candidature, en effet, a été imposée par M. Rouher qui veut, je le répète, que toute la députation du Lot soit bonapartiste et qui, pour cela, a fait envoyer, à Cahors, un préfet désigné par lui avec mission du comité de l'Appel au peuple de faire nommer M. de Turenne, gendre du prince de Wagram. »

Nous n'avons rien à ajouter, sinon que nos populations s'éclairent chaque jour, et qu'elles arrivent heureusement à comprendre le préjudice moral et matériel qui résulterait pour elles d'une hostilité déplorable contre le sentiment de la France. Ce serait un triste rôle pour nos honnêtes habitants des campagnes que de se signaler obstinément par des tendances tout à fait exceptionnelles qui les laissent à l'écart de l'immense majorité de la Nation.

Le département du Lot ne sacrifiera pas ainsi, de gaieté de cœur, son présent et son lendemain.

Nous sommes heureux d'apprendre que M. Mogniat-Duclos, proviseur du Lycée de Cahors, est nommé en avancement au Lycée de 3^e classe de Chambéry.

CONSEIL MUNICIPAL DE CAHORS

Le Conseil municipal, dans sa séance du 10 août courant, après avoir procédé à la nomination de son secrétaire, et de ses commissions des finances et des travaux publics, a délibéré sur les diverses affaires qui lui ont été soumises.

M. le Maire a déposé, sur le bureau, les projets suivants :

1° Plans et devis d'un kiosque, pour la musique militaire, dressés par un ingénieur-architecte attaché à l'organisation de l'Exposition de 1878 ;

2° Plans et devis de la construction d'une avenue entre l'angle sud-ouest de la nouvelle caserne et la gare de Cahors ;

3° Plans et devis de l'élargissement des rues des Boulevards et du Coin de Lastié, faisant communiquer le boulevard sud et la rue Saint-Urcisse ;

4° Plans et devis du rétablissement d'un vieil aqueduc, entre la gare et la grande Chartréuse ;

5° Devis pour l'établissement de bouches d'arrosage, dans les rues du Lycée et de Valentré.

Ces divers projets ont été renvoyés à la commission des travaux publics qui, dans sa séance du 14 août courant, s'est déjà occupée de leur examen.

Enfin, M. le maire a donné communication du tableau donnant le résultat des prix et des récompenses obtenus à la distribution des prix du Lycée, par les boursiers communaux.

SAVOIR :

	Prix.	Accessit.
Castagné, François.....	4 — »	—
Delfour, Victor.....	» — 2	—
Cantarel, Antonin.....	4 — 4	—
Girardeau, Félix.....	5 — 2	—
Barriétis, Victor.....	1 — 3	—
Rossignol, Georges.....	9 — 3	—
Manhiabal, Léon.....	» — 2	—
Martefon, Emile.....	» — 2	—
Delpech, Léon.....	4 — 1	—
Maratuech, Vincent.....	8 — 3	—
Gayet, Julien.....	2 — 6	—
Grenat, Pierre.....	4 — 8	—
Tinel, Georges.....	2 — 6	—
Crudy, François.....	5 — 3	—
Clavières, Louis.....	» — 3	—
Grégoire, Louis.....	3 — 1	—
Cosse, Justin.....	2 — 4	—
Bénatre, Auguste.....	2 — »	—
Lagarde, René.....	» — 1	—

COUR D'ASSISES DU LOT.

Présidence de M. AUDIER, conseiller à la Cour d'appel. Audience du 14 août.

Affaire Marie Chabot. — Infantile.

La nommée Marie Chabot, femme Sénac, domiciliée à Marcellac, était enceinte lorsqu'elle se maria au cours du mois d'avril dernier. Sa grossesse était soupçonnée du public, malgré ses efforts pour la dissimuler.

Dans la matinée du dimanche 17 juin, elle fut prise de douleurs dont elle essaya de cacher la cause et la nature à son beau-père, qui était seul dans la maison avec elle. Celle-ci alla prier une voisine de lui donner des soins qui furent offerts, mais refusés.

Au retour de la messe, la même voisine et son mari revinrent auprès de l'accusée, ils la trouvèrent couchée ; à la vue de taches de sang qui étaient encore sur le plancher, fraîchement lavé, ils pensèrent qu'elle venait d'accoucher. Marie Chabot, à laquelle ils manifestèrent leur impression, prétendit qu'ils se trompaient, bien que, à côté d'elle, la couverture de son lit semblât trahir, par son exhaussement, la présence d'un corps d'enfant.

Le 29 du même mois de juin, un chien appartenant à ces voisins, traîna près de leur maison le cadavre, à moitié dévoré, d'un enfant nouveau-né. Ils ne doutèrent point que ce ne fût l'enfant de Marie Chabot, ils en avisèrent l'adjoint de la commune, qui prévint à son tour le juge de paix.

Les investigations de la justice ont déterminé l'accusée à avouer qu'elle était en effet accouchée le 17 juin, pendant la messe, alors qu'elle se trouvait seule, d'un enfant vivant, du sexe masculin, venu à terme.

Elle a déclaré que, redoutant le ressentiment de son beau-père, qui n'avait consenti qu'avec peine à son mariage, à cause des bruits qui couraient sur son compte, elle avait volontairement donné la mort à son nouveau-né, en lui serrant le cou, puis elle était allée l'enterrer à deux cents mètres environ de sa maison, dans une vigne, où le chien l'avait découvert, malgré le soin pris par elle de creuser une fosse assez profonde, et de recouvrir le cadavre de pierres.

Reconnue coupable sur les deux chefs d'accusation, avec circonstances atténuantes, Marie Chabot a été condamnée à 6 ans de travaux forcés.

Ministère public : M. de Bellegarde, substitut.

Défenseur : M^e Carbonel.

Lundi dernier a eu lieu à l'Ecole primaire communale, dirigée par les Frères des écoles chrétiennes, la distribution solennelle des prix, sous la présidence de M. Depeyre, sénateur. A ses côtés on remarquait M. le général, M. le préfet du Lot, le secrétaire général et Messieurs les conseillers de préfecture, M. le colonel du 1^{er} de ligne et la plupart des officiers de la garnison. M. le président du tribunal civil, le commandant de gendarmerie et un très-nombreux clergé, M. l'inspecteur d'Académie, M. l'inspecteur primaire ; M. Bessières, conseiller général, les chefs d'administration, une foule de fonctionnaires, en un mot l'élite de la cité Cadurcienne.

La séance a été ouverte par la musique du 7^e de ligne ; puis un élève a adressé un compliment à la nombreuse et sympathique assistance. Quelques courts et agréables intermèdes ont permis au chœur des élèves et aux habiles musiciens du régiment de varier leurs morceaux. Le discours de M. le président a été écouté avec une attention soutenue et plusieurs fois des applaudissements ont retenti. Ce discours a été d'autant mieux accueilli qu'il est resté complètement en dehors du domaine politique. Nous regrettons de ne pouvoir le reproduire, n'en ayant pas reçu communication.

Avant la distribution des prix M. l'inspecteur d'Académie a proclamé les nombreux élèves qui ont obtenu le certificat d'études primaires en 1877. Ensuite ont été nommés les élèves à qui on a décerné les prix d'honneur offerts par Mgr l'Evêque, M. Depeyre, sénateur, M. le préfet, M. le maire, M. de Flanjac, ancien magistrat et conseiller municipal, M. Bessières, conseiller général, M. de Blaviel, vicaire-général.

Un prix offert par la Société des Etudes du Lot a été remis à l'un des meilleurs élèves.

Voici la liste des lauréats qui ont reçu ces divers prix :

St-Lary, Joseph ; Monville, Léon ; Cammas, Charles ; Décas, Félix ; Bourdarie, Auguste ; Lacoste, Camille ; Girma, Louis ; Tolet, Antoine ; Canduché, Antoine ; Doumerc, François ; Benat, Arsène.

Canton de Luzech, 16 août.

Monsieur le Rédacteur,

Interprète fidèle des sentiments généreux des habitants de la paroisse de Fages, mairie de Luzech et de cette commune tout entière, je viens vous prier de m'accorder une place dans les colonnes de votre journal si répandu, pour payer un tribut d'affection et de regrets à la mémoire d'un jeune soldat de notre brave 7^e de ligne, que la mort vient d'enlever trop tôt à l'affection des siens.

Le jeune Adrien Aldhuy, fils unique, âgé de 22 ans, plein de force et d'avenir, doué des meilleures qualités pour le monde, des meilleurs principes du côté religieux, aimé de tous, cœur grand et généreux, vient de rendre son âme à Dieu à l'hôpital de Cahors.

Ses restes mortels ont été transportés à Fages, sa paroisse qu'il aimait tant et où il était si apprécié.

Un cortège nombreux de parents désolés et d'amis affligés, se pressaient derrière les dépouilles précieuses d'un soldat à la conduite exemplaire, aimé de ses chefs et de ses camarades, bien digne de marcher avec eux sous le drapeau glorieux du régiment d'élite que nous avons le bonheur de posséder.

F. B.

On nous écrit de Duravel :

Une fête des plus imposantes a eu lieu à Duravel, mercredi, jour de l'Assomption.

Les élèves de notre chère école communale, dirigée, avec tant de zèle et de dévouement, par M. Combes, faisaient leur première communion.

A cette occasion, la population des communes voisines était accourue pour assister à cette fête religieuse.

Un arc-de-triomphe du meilleur goût avait été élevé ; sur le parcours, les élèves, marchant avec ordre et recueillement ont chanté plusieurs cantiques en parties qui ont fait l'admiration des habitants et des étrangers.

Nous adressons ici nos plus sincères félicitations au directeur de cet établissement, qui a si bien compris que les principes religieux doi-

vent tenir la première classe dans tout système d'éducation et que la plus grande solennité donnée à l'acte de la première communion, si important dans la vie, ne peut qu'imprimer un souvenir ineffaçable à la mémoire des jeunes enfants.

B. F.

Nous avons déjà annoncé qu'un concours est ouvert entre les architectes de France et de l'Algérie pour un projet de construction d'une préfecture à Constantine.

Deux exemplaires du programme de concours sont déposés à la préfecture pour être tenus à disposition des architectes qui désireront en prendre connaissance. Ceux qui auraient besoin de ce programme, afin de l'étudier et de préparer plus aisément le projet, pourront en faire la demande au préfet de Constantine, qui leur enverra par l'intermédiaire de la préfecture de leur département.

En outre de la prime de 4,000 fr., l'architecte dont le projet sera classé en première ligne aura la direction des travaux, et recevra, à ce titre, des honoraires calculés à raison de 5 0/0 sur le montant de la dépense.

Aucun projet ne sera reçu après le 31 décembre 1877.

L'administration des postes a été consultée sur la question de savoir si les flacons en verre contenant des échantillons peuvent être admis dans les relations internationales.

L'administration estime qu'on peut admettre dans le service les flacons dont il s'agit à la condition expresse qu'ils soient placés dans des étuis de bois, de ferblanc ou d'un autre métal (à l'exclusion du cuir ou du carton), offrant, par leur épaisseur et leur résistance, des garanties suffisantes pour prévenir une détérioration de correspondances ou des blessures pour les agents.

Le préfet du Tarn vient de révoquer le maire de la commune de Paulin, M. Maurice Dascalis. Ancien suppléant de juge de paix, M. Dascalis était maire depuis 1864. Son père et son grand-père avaient rempli ces mêmes fonctions de 1807 à 1848. On voit à quels vagabonds on s'en prend, et quel bon effet ces révocations doivent produire.

On signale de même, à Perpignan, une gérance de bureau de tabac qui, vient d'être enlevée à M. Liobet, dont la famille tient ce bureau depuis 1808.

La Société contre l'abus du tabac met au concours :

1° Un prix de 100 fr. à l'instituteur primaire qui fera le meilleur mémoire en vue de prémonir la jeunesse contre les dangers de l'usage prématuré du tabac ;

2° Un prix de 200 fr. au médecin qui rela-

tera le plus grand nombre d'observations intéressantes et inédites causées par le tabac ;

3° Un prix de 300 fr. à l'auteur du meilleur Mémoire relatif à l'influence du tabac sur les études, notamment dans les lycées, les écoles spéciales, civiles ou militaires.

Les Mémoires doivent être adressés avant le 31 décembre 1877, rue Saint-Benoît, 5, au bureau de l'*Abeille médicale*, à Paris.

ETAT CIVIL DE LA VILLE DE CAEN

Du 41 au 48 Août

Naissances.

Arnaud, Rosalie, Alice, Sidonie, rue Clément-M. Géniese, Jenny, rue Donzelle. Magot, Pierre, Clément, rue Soubirous. Boutier, Emilie, roc de Payrès. Selves, Jules, à Serels.

Poujade, Maria, Marguerite, rue Ste-Barbe.

Mariages.

Querbes, Jean et Constant, Pétronille.

Décès.

Aldhui, A., soldat au 7^e de ligne, 22 ans, hospice. Fraysset, Louise, 61 ans, Grande Chartreuse. Ségol, Etienne, 47 ans, B. Nord. Pontié, Jacques, 72 ans, à l'Ermitage. Vergnes, Anne, 81 ans, rue St-André. Tulle, Jacques, 77 ans, rue Brives. Verdy, Marie, 4 mois, rue Brives.

CALENDRIER DU LOT. — Août.

LV.	JOURS	SAINTS	FOIRES.
19	Diman.	s Rustique.	
20	Lundi.	s Bernard.	Duravel, Valprionde, Grammat, Salviac.
21	Mardi.	se Jeanne, F.	Alvignac.
22	Mercur.	Oct. de l'As.	St-Céré, St-Germain.
23	Jeudi.	s Philippe B.	
24	Vend.	s Barthélemi.	Prayssac.
25	Samedi	s Louis.	Aujols, Gignac.

Lunaisons du mois d'Août.
 ☉ D. Q. le 2, à 10 h. 30 du matin.
 ☽ N. L. le 9, à 5 h. 26 du matin.
 ☿ P. Q. le 15, à 10 h. 37 du soir.
 ♀ P. L. le 23, à 11 h. 20 du soir.
 Les jours diminuent de 1 h. 38.

Pour la chronique locale, A. Layton.

BULLETIN VINICOLE

Les opinions, au sujet de la récolte sur souche, sont fort divisées. Certains augurent bien de la récolte ; d'autres soutiennent la thèse contraire. S'il nous est permis dans ce conflit d'opinion divers de donner notre appréciation, nous dirons que les raisins étant déjà fort gros, il serait bon que le temps tournât au nord, afin que, sous l'influence de cette sécheresse relative, le fruit puisse concentrer son suc pendant la maturation. Si, au contraire, le vent du sud continuait à régner, il serait fort nuisible au

fruit. Il est certaines années où le temps qu'il fait en ce moment est favorable à la production sans nuire à la qualité ; mais lorsque ce temps a lieu trop tôt, c'est-à-dire au commencement de la maturation, le fruit, déjà trop gras, sera aqueux, et la vendange s'en ressentira. Espérons que d'ici à l'époque de la vendange, la nature bienfaisante nous donnera de bons produits, en aidant jusque-là à la culture de nos vignobles. (Publicateur de Béziers.)

Le mouvement commercial des vins n'a pas subi de changements notables depuis huit jours. C'est toujours le même courant d'affaires, lent, mais continu.

DERNIÈRES NOUVELLES

Jedi matin le Maréchal-Président est arrivé à Caen.

M. Bertauld, sénateur, maire de la ville, lui a adressé le discours qui suit :

Monsieur le président,

Le conseil municipal de Caen s'est réuni avec un respectueux attachement pour avoir l'honneur de vous souhaiter la bienvenue.

Depuis qu'il a été prévenu de votre arrivée dans nos murs, il ne s'est inspiré que d'une seule pensée, la pensée de recevoir dignement le chef de l'Etat.

La Constitution vous place trop au-dessus de nos querelles politiques pour qu'elles trouvent quelque écho devant vous.

Nous voulons saluer dans notre hôte illustre le vaillant maréchal de France, le premier magistrat de la République, le gardien de nos institutions.

Nous vous apportons, avec l'hommage de notre sincère et profonde déférence, le témoignage de notre gratitude pour ce que vous avez déjà fait au profit de la ville de Caen, dans l'intérêt de ses Facultés et de son canal.

Nous vous demandons, Monsieur le président, la continuation de votre bienveillance dans le présent et dans l'avenir.

Plusieurs autres discours ont été prononcés, et le Maréchal a exprimé ses remerciements.

Paris, 17 août, soir.

Les sénateurs républicains présents à Paris, se sont réunis hier sous la présidence de M. Calmon. On s'est surtout occupé de la situation électorale dans les départements.

Voici la conclusion du discours prononcé par M. Gambetta au banquet qui lui a été offert à Lille par M. Testelin : « Quand la France aura fait entendre sa voix souveraine, croyez-le bien, messieurs, il faudra se soumettre ou se démettre. »

Des dépêches de Choumla annoncent que Selim-Pacha a rencontré mardi aux environs de Kairrova, sur la route de Tirnova, deux bataillons russes accompagnés de nombreux

cavaliers. Les Russes auraient été repoussés perdant 200 hommes dont un colonel.

On assurait à Constantinople le 17 que Su-leiman-Pacha ayant franchi le défilé de Haim-Boghaz, marche sur Tirnova. Mehemet-Ali prendrait également l'offensive. En attendant les Russes bombardent Kontschouk.

Bourse de Paris.

Cours du 18 Août.

Rente 3 p. %..... 70.95
 — 4 1/2 p. %..... 102.25
 — 5 p. %..... 106.25

VALEURS DIVERSES au comptant.	CLOTURE du 17 août	CLOTURE précédente
Banque de France.....	3.060 »	3.060 »
Crédit foncier.....	710 »	710 »
Orléans-Actions.....	1.070 »	1.068 75
Orléans-Obligations.....	329 25	332 »
Suez.....	708 75	705 25
Italien 5 %.....	69 97	69 95

Crédit foncier de France

Prêts réalisés en numéraire.

Le Crédit Foncier fait, en numéraire jusqu'à concurrence de la moitié de la valeur des terres et maisons et du tiers de la valeur des bois et vignes, des prêts hypothécaires amortissables en 60 ans, moyennant une annuité, comprenant l'amortissement de 5 fr. 87 c. 0/0 pour les prêts sur propriétés urbaines, et de 5 fr. 82 0/0 pour les propriétés rurales.

Les emprunts sont toujours remboursables. — Les libérations anticipées partielles ou totales peuvent être faites en numéraire ou en obligations foncières 5 0/0, acceptées au pair, quel qu'en soit le cours.

S'adresser à MM. les notaires, ou au Crédit Foncier, à Paris, 19, rue Neuve des Capucines.

ECOLE PRÉPARATOIRE

Paris 28, rue Rocher, 28 Paris.

Dirigée par E. JULLY, ancien élève de l'Ecole Normale Supérieure et professeur de mathématiques des Lycées et de l'Ecole préparatoire de Ste-Barbe.

Cours préparatoires au Baccalauréat-ès-sciences et au Baccalauréat-ès-lettres, 1ère et 2e partie pour la session de novembre.

MERRAINS ETRANGERS

B. GAIRARD et FILS à Bordeaux, 68, cours St-Louis, 69, cours Balguerie St-Embergte, quai de à Cet ; L'Avenir. Maisons à Marseille, Nîmes, pour l'importation à Trieste et Sissek (Autriche). La seule maison qui fasse elle-même, en Autriche, l'achat au producteur et l'expédition de ses merrains. En 1874, 1875, 1876 le chiffre de ses ventes a dépassé 36 millions de pièces. Vente en Gros, Demi-Gros, Détail.

Pour tous les extraits et articles non-signés. Le propriétaire-gérant, A. Layton.

FUILLÉTON DU JOURNAL DU LOT.

18 août 1877. (38)

LES NUITS DE PARIS

Par Pierre ZACCONE.

Première partie.

IX

LA MAISON DES CHAMPS-ÉLYSÉES

Le Suisse avait accompagné le jeune homme jusqu'à la porte. Quand il eut disparu, il s'approcha d'Octave.

— Entrez lui dit-il d'un ton singulier. Et Octave entra.

Il nous serait impossible de dire à quel point le jeune représentant de la hausse se sentait troublé en ce moment et quelle joie et quel bonheur il y avait au fond de ce trouble.

Il n'y avait pas encore longtemps qu'il avait lu les *Mystères de Paris*, et il n'était pas éloigné de croire qu'il jouait le rôle de quelque prince Rodolphe de la finance, et qu'il allait découvrir dans ce coin de Paris une *Fleur de Marie* ignorée.

Il suivit le suisse dans sa loge et s'y

Reproduction interdite.

assit.

— Monsieur, lui dit son interlocuteur, je n'ai point l'honneur de vous connaître, et j'ignore quel motif vous a conduit ici.

Octave haussa les épaules.

— C'est pourtant fort simple, répondit-il, et je vais te l'expliquer tout de suite et sans plus de mystère. L'autre soir, j'ai rencontré à l'Opéra une femme charmante sous son domino. J'aime beaucoup les femmes charmantes ; celle-ci m'a séduit, et ma foi ! j'ai pris la liberté de la suivre. Or, comme elle s'est arrêtée ici, je suppose qu'elle y demeure, et je demande le meilleur moyen de la voir et de lui parler.

Le suisse fit un sourire.

— C'est difficile, répondit-il.

— Cette jeune femme est elle mariée !

— Non, monsieur.

— Elle habite cependant avec quel-

qu'un.

— Sans doute.

— Son amant ?

— Ce n'est pas son amant.

— Qu'est-ce donc ?

— Je ne sais.

Octave fit un geste d'une insouciance impertinente.

— Au fait cela m'importe peu, continua-t-il, et ce que je désire, c'est une heure d'entretien avec mon inconnue.

— Madame ne reçoit personne, répondit le suisse.

— Crois-tu ?

— Oh ! j'en suis sûr.

— Mais il y a un commencement à tout.

Peut-être.

— Et si tu peux obtenir d'elle qu'elle me reçoive demain vers une heure, je te promets une récompense digne d'elle et de moi.

Le suisse s'inclina et promit de faire son possible.

Octave laissa sa carte, son adresse, et s'éloigna.

Or, on était au lendemain de cette scène. Il était une heure, et le jeune coulisier se rendait à la maison des Champs-Élysées.

Dès qu'il arriva, le suisse, qui vraisemblablement l'attendait, l'accueillit du sourire le plus engageant, et lui fit signe qu'il pouvait entrer.

Octave ne se fit pas répéter cette invitation.

— Ainsi dit-il vivement tu as réussi ?

— On vous attend.

— C'est merveilleux !

— J'ai remis votre carte à madame la baronne, continua le suisse ; elle a jeté un petit cri en y lisant votre nom, et m'a dit que je pouvais vous introduire dès que vous seriez arrivé.

Octave était ému, une imperceptible rougeur colora ses joues, et son cœur se mit à battre comme celui d'un simple commis d'agent de change.

— Est-ce qu'elle me connaîtrait ! murmura-t-il, intrigué au dernier point.

— C'est probable, répondit le suisse.

— Voilà qui serait étrange !

— Monsieur veut-il me suivre ?

— Certainement, mon ami, certainement.

Octave monta aussitôt au premier étage de la petite maison, et bientôt après, il était introduit dans un salon d'une élégance exquise, où tout le choix des meubles et le goût de l'arrangement décelait la présence habituelle d'une femme.

Les rideaux de velours vert appendus aux fenêtres interceptaient la lumière trop vive du jour, et ne laissaient pénétrer dans le salon qu'un demi-jour voluptueux. Au milieu s'ouvrait une immense corbeille, où les fleurs les plus rares semblaient pousser pêle-mêle et sans art. Un riche tapis couvrait le parquet, une magnifique pendule en bronze d'art reposait sur la cheminée, et de nombreux tableaux de maîtres, accrochés aux murailles, faisaient comme une opulente galerie à cette charmante retraite.

Quoique coulisier, Octave était assez fin connaisseur, il avait notamment une aptitude particulière pour tout ce qui touche au luxe de la vie externe, il admirait encore les mille objets qui complétaient l'ameublement du salon dans lequel il se trouvait, quand une porte s'ouvrit tout à coup et qu'il entendit derrière le

frolement d'une robe de soie.

Il se retourna.

C'était son inconnue.

Une femme charmante et comme l'imagination du jeune Gaudin n'en avait jamais entrevue sur les hauteurs du quartier Breda, ou sous les ombrages du Jardin des fleurs.

Evidemment il y avait loin de cette femme, aux échantillons ordinaires du demi-monde, et Octave le comprit instinctivement, car il s'inclina devant elle avec un mélange de respect et d'étonnement.

La jeune femme lui rendit son salut, l'invita à prendre un siège, et s'assit elle-même près de la cheminée.

— Vous avez désiré me parler ? dit alors l'inconnue d'une voix où un observateur habile eût peut-être décelé un peu d'ironie, et vous voyez, monsieur, que je me suis empressée de me rendre à votre désir.

Octave salua.

— Croyez, madame, répondit-il, que je suis profondément touché de cette faveur.

La jeune femme sourit.

(A suivre).

LE JOURNAL DU DIMANCHE

Recueil Littéraire et Illustré

paraissant chaque semaine, avec 16 pages de texte, gravures inédites, et un morceau de musique; formant deux beaux volumes chaque année.

ABONNEMENTS :

Un an, 8 francs. — Six mois, 4 francs.

Et pour tous les pays faisant partie de l'union postale : Un an 8 fr. 50. Six mois, 4 fr. 25. Par un mandat sur la poste, adressé à l'Administrateur.

Depuis vingt-deux ans, le Journal du Dimanche tient le premier rang parmi les publications illustrées ! Les plus grands écrivains contemporains ont apporté leurs concours à sa rédaction, et les dessins des meilleurs artistes en ont embelli le texte.

Chaque Numéro contient la matière d'un demi-volume de librairie.

Trente-sept volumes sont en vente

Le volume broché, pour Paris..... 5 fr.
id. par la poste..... 4 fr.

BUTEAUX : Place Saint-André-des-Arts, 11, à Paris.

M^{ME} MONIÉ BERTRAND

CHEMISIÈRE

A Cahors, rue des Boulevards.

Confection de Chemises d'hommes — Gilets de flanelle — Jupes en tout genre — Camisoles — Pantalons — Robes de Baptême — Porte-feuilles pelisse, etc.

BAYLES, J^{NÉ}

RUE DE LA LIBERTÉ, CAHORS,

A l'honneur de prévenir les personnes qui ont la vue fatiguée par la travail ou bien par des verres mal appropriés à leurs yeux, qu'on trouve, chez lui un grand assortiment de lunettes, de conserves en verre cristal, blancs, colorés, fumés des meilleures fabriques de Paris, verres de rechange pour myopes, et pour presbytes; on trouvera aussi le même assortiment longues-vues, lorgnettes, jumelles de spectacle, lorgnon, pince-nez faces à main, boussoles, loupes, pièces à lire, baromètres, thermomètres, hygromètres, éprouvettes, pèse-liqueurs en tout genre, alambics pour l'essai des vins, boîtes de mathématiques, graphomètres, décimètres, équerres, niveaux-d'eaux et à bulle-d'air, miroirs, jalons, chaînes d'arpenteurs, compte-fils, microscopes, porte-monnaies, porte-feuilles, passe-partout assortis, cannes, gibecières, sacs de fantaisie et de voyage, stéréoscopes, épreuves, groupes et paysages etc., etc.

Le Magasin de Lunetterie situé ci-avant au fond de la rue de la Liberté est transféré au bout de la même rue.

ORFÈVRERIE ET COUVERTS
DE LA MAISON CHRISTOFLE
ET RÉARGENTURE.
BIJOUTERIE RELIGIEUSE
ET ACHAT DE VIEILLES MATIÈRES
D'OR ET D'ARGENT.

ARTICLES DE PARIS,
Tondeuses, tourne-broches
ET RÉPARATIONS.
ASSORTIMENT
DE REVOLVERS DES FABRIQUES
DE LIÈGE.

Eaux Minérales de Miers

Gare de Rocamadour (Lot)

HOTEL CARBOIS

A Alviagnac

L'HOTEL CARBOIS, le premier que l'on trouve en arrivant de Rocamadour à Alviagnac, jouit d'une réputation justement méritée.

Les étrangers qui fréquentent cet Etablissement y sont l'objet des attentions les plus délicates; chacun se plaît à le reconnaître.

M. CARBOIS, le seul de la commune d'Alviagnac actionnaire de la Fontaine minérale offre à tous ses clients de leur donner tous les renseignements qui courraient leur être nécessaires.

Un omnibus fait le service à tous les trains de la gare pour conduire les voyageurs à l'Hotel Carbois.

Atelier de Reliure

CARTONNAGES, BOITES EN TOUS GENRES.

J. SARRAZIN, FILS

rue Brives, près le boulevard Sud, à Cahors.

PRIX MODÉRÉS.

A Vendre ou à Louer

MAISON DE CAMPAGNE

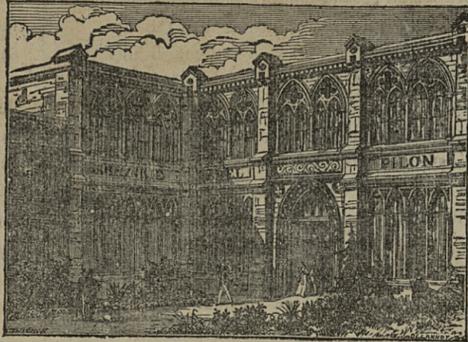
AVEC JARDIN, VIGNE & RIVAGE

Cette PROPRIÉTÉ est située à CABAZAC, à l'entrée de Cahors, en face la Gare. — Site très agréable, dominant la ville. — Coup d'œil magnifique.

S'adresser : à M. Emile Guilhou, à côté de la Gare; à M. Delpérier, M^d de meubles; à M^{ME} Logan et Delport, notaires.

LIBRAIRIE ABEL PILON & C^{IE}

33, rue de Fleurus, à Paris.



CRÉDIT LITTÉRAIRE & MUSICAL

CINQ FRANCS par mois jusqu'à CENT FRANCS d'acquisition, PAYABLES PAR TRAITES, PRÉSENTÉES A DOMICILE, DE 20 FR. TOUS LES QUATRE MOIS. Pour un achat au-dessus de cent francs, le paiement est divisé en vingt mois, et les recouvrements se font par traites trimestrielles.

Tous les ouvrages de librairie publiés par les principaux éditeurs de Paris sont fournis aux mêmes conditions de paiement, sans augmentation de prix.

DICTIONNAIRES — ENCYCLOPÉDIES — HISTOIRE — GÉOGRAPHIE
ÉCONOMIE POLITIQUE — PHILOSOPHIE — SCIENCES
INDUSTRIE — BEAUX-ARTS — CONSTRUCTION — ARCHITECTURE
OUVRAGES ILLUSTRÉS — VOYAGES — ROMANS, etc.

CRÉDIT MUSICAL

Fourniture immédiate de toutes les Publications musicales éditées à Paris : Méthodes, Etudes, Partitions, Morceaux détachés, Musique vocale, d'ensemble, d'instruments, religieuse, militaire, etc.

Collection complète des Œuvres spéciales pour piano à deux mains : BEETHOVEN, MOZART, WEBER, HAYDN, CLÉMENTI; doigtée par Moscheles, soit 11 volumes grand format. Prix..... 80 fr.

Toute demande ne peut être inférieure à 20 fr. — Envoi franco des Catalogues.

GROS ET DÉTAIL

ANCIENNE MAISON GAMBETTA, AÎNÉ

rue du Lycée à Cahors

CRISTAUX, PORCELAINES, VERRERIES ET POTERIES EN TOUS GENRES.
ÉPICERIE ET DENRÉES COLONIALES.

M. Victor BOUZERAND a l'honneur d'informer le Public qu'il vient d'acquiescer de M^{me} veuve Boussac, l'ancien fond de commerce de M. Gambetta, aîné, et qu'il mettra tous ses soins à contenter la nombreuse clientèle de cette Maison.

CAFÉ DE BORDEAUX

Le Sieur Ferdinand COLONGE, entré depuis le 1^{er} Juillet en possession du CAFÉ DE BORDEAUX, créé, sur des bases si heureuses, par son frère, LÉON COLONGE, a l'honneur d'informer le Public que cet Etablissement ne laissera rien à désirer sous le rapport du confortable, des consommations et du service. On y trouvera les Liqueurs des premières marques, des Boissons glacées et tout ce qui peut flatter en toute saison le goût des amateurs.

A l'instar des Tavernes parisiennes, on y servira des Viandes froides, telles que Jambons Sanwich, Terrines, etc.

Le Sieur COLONGE ose espérer que le public répondra à son désir de le satisfaire.

Vendues à garantie

Machines à battre, à bras et avec Manège, pour un ou deux chevaux ou bœuf, Tarares, Ventilateurs, Hache-paille, Fouloirs et Pressoirs à vendange, etc.

Par une nouvelle addition, les Machines à battre à bras que je possède, sont 40 p. % moins pénibles à toutes leurs similaires.

L'entretien des Machines par lui vendues se trouve assuré en toutes circonstances.

S'adresser à M. Laffargue, Constructeur-mécanicien à Prayssac (Lot.)

PIANOS ET HARMONIUMS

DES MEILLEURS FACTEURS

MUSIQUE ET INSTRUMENTS
GODINAUD, FILS

A CAHORS (Lot), Maison de la Poste.

HARMONIUMS.

PIANOS OBLIQUES

Accord et réparation. — Vente, échange et location.

TABLEAU DES DISTANCES

nouvellement imprimé et complété jusqu'à ce jour

De chaque Commune du Département du Lot aux chefs-lieux du Canton, de l'arrondissement et du Département, dressé en exécution de l'article 93 du règlement du 18 juin 1811.

PRIX : 1 FRANC.

Chez M. Laytou, rue du Lycée, à Cahors.

PHILODERME INDIEN
Une lotion matin et soir
guérit en un mois
FEUX DU VISAGE
BOUTONS, ACNÉ
Lyon, Pharm. MAZADE & DALOZ
ET DANS LES PRINCIPALES PHARMACIES
POUDRE MAZADE & DALOZ
14, rue d'ALGERIE, LYON
La seule infallible pour
détruire les
CAFARDS
L'emploi avec des pommes de
terre cuites, du sucre et de l'eau
Vente chez M. les
Phar., drog^{ues} et épiciers.
A Cahors, Vignol, pharmacien.

AULUS (ARTÈGE)

EAU MINÉRALE, DÉPURATIVE, LAXATIVE, DIURÉTIQUE
Récompense à l'Exposition de Lyon, 1872-73.
Médaille d'or à l'Exposition de Paris, 1875.
Maladies de l'estomac, des intestins,
des reins, de la vessie, Gravelle, goutte,
constipation, Vices du sang. — Un des
sites les plus beaux des Pyrénées cen-
trales. Station de Saint-Girons. Chemin
de fer du Midi. A Aulus : caisse de 30
bouteilles, 31 fr.; de 25 bouteilles, 16 fr. 20.
Dépôt à Paris, 18, rue St-Martin, et en
province chez tous les marchands d'Eaux.

MAGASIN DE FLEURS ARTIFICIELLES



M^{ME} LINON

FLEURISTE

Galerie de Fontenille

boulevard Nord, à CAHORS.
Grand assortiment de Bouquets d'E-
glise; Vases en porcelaine; Flambeaux
en verre et Fournitures pour fleurs;
Papiers de toutes couleurs.
Bouquets de fêtes votives; Galons
et devant d'autel brodé or.

TOPIQUE DULAC

Guérison radicale des cors aux pieds

Seul dépôt général,
pharmacie LACOMBE, à Cahors
S'expédie contre 1 fr. timbres-poste

PHÉNOLINE DULAC

Le plus puissant spécifique des
maux de dents cariées

Prix : 1 fr. 25

Dépôt, phar^{acie} LACOMBE, à Cahors

LIQUEUR VINEUSE

dite essence Bordelaise pour l'amé-
lioration des vins de table

Dose pour 2 barriques 1 fr. 25

Dépôt, phar^{acie} LACOMBE à Cahors

GUERRE

AUX AFFECTIONS NERVEUSES

GUÉRISON IMMÉDIATE & ASSURÉE

en faisant un usage constant de la

Plus de névralgies

Plus de maux de tête

C'est la
PILE ÉLECTRIQUE PRATIQUE
mise à la portée de tout le monde.

A Cahors, chez M. Mandelli, frères, bijou-
tier-opticien, boulevard Nord.

Offre d'Agence

Dans chaque commune de France,
pour un article facile, pouvant rap-
porter 1,000 francs par an sans rien
changer à ses habitudes. — S'adres-
ser franco à M. Sanglard, 14, rue
Rambuteau, à Paris. Joindre un tim-
bre pour recevoir franco instructions
et prix courants.

Nous engageons nos lecteurs
à voir aux Annonces la combinaison
avantageuse de crédit musical et lit-
téraire offert par la maison ABEL PILON,
de Paris.

On demande des représentants